

APPEL A PROPOSITIONS DE RECHERCHE DU LABEX DRIIHM– 2018

Observatoire Hommes-Milieux « Littoral méditerranéen »

1 - CONTEXTE

Foyer touristique majeur, haut lieu de l'économie résidentielle, site de plusieurs des plus grandes villes du pays et du principal port de la Méditerranée, le littoral méditerranéen français présente une forte urbanisation côtière, tout en conservant des espaces naturels remarquables par leur biodiversité et leur bon état actuel de conservation. Soumis à de multiples pressions pour être davantage aménagé et permettre l'accueil de populations nouvelles (résidents ou touristes), il est également l'objet de conflits d'usages et de controverses quant aux options à privilégier pour sa gestion et la planification de son devenir. Au cours des années 2000, l'émergence du concept de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) offre un cadre opérationnel nouveau. Il permet aux acteurs locaux de s'emparer de la question littorale et de s'engager dans des projets de territoires associant la terre et la mer et autorisant des innovations pour mieux encadrer l'urbanisation littorale qui se poursuit, gérer et conserver les espaces naturels marins et terrestres.

L'OHM « Littoral méditerranéen » propose d'observer cette situation nouvelle à travers quatre sites composant un large gradient d'urbanisation et de pression anthropique. Du plus urbanisé au moins soumis aux pressions humaines, ces sites sont : l'agglomération marseillaise au sens large, depuis les bassins portuaires de Fos-sur-Mer à l'Ouest jusqu'à La Ciotat à l'Est ; le golfe d'Aigues-Mortes, de Sète au Grau du Roi, y compris les lagunes littorales et les bassins versants associés ; les rivages de la périphérie sud de Bastia et de Balagne, en Haute-Corse. Les espaces et milieux étudiés correspondent à l'interface entre les domaines marin et terrestre, c'est-à-dire le rivage mais également les zones terrestres et marines qui s'influencent mutuellement de part et d'autre du trait de côte, tant sur les plans écologiques, hydrologiques ou sociétaux.

2 - THEMES PRIVILEGIÉS

L'OHM souhaite recevoir des propositions de recherche s'inscrivant dans au moins un des cinq thèmes suivant :

- **qualité des milieux** : eaux côtières et bassins-versants, traitements des eaux, air, sols, biocénoses, acclimatation, espèces exogènes / invasives, etc. ;
- **gestion et protection des espaces et des milieux** : origines, effets (positifs et négatifs), conflits, effet réserve, ingénierie écologique ;
- **services écosystémiques et aménités environnementales** : valeur économique des biens environnementaux, préférences paysagères, etc. ;
- **risques et fonctionnements des territoires** : risques naturels, industriels, technologiques et sanitaires ; traitement du risque, planification, remédiation ; analyse rétrospective et modélisation prédictive ;
- **qualité de vie** : niveau de vie, santé, effectifs de population, identité, accès à la « ressource littorale », écologie de la santé, mobilité.

Les projets devront offrir une contribution à l'étude de l'urbanisation et/ou de l'anthropisation côtière, à partir d'une approche naturaliste et/ou sociale, envisagée pour la période contemporaine ou sur le temps long, et devront aborder les aspects de gestion associés aux questions traitées. Ils pourront élargir à l'un des thèmes ou se situer à la croisée de plusieurs, et devront porter sur le littoral envisagé comme interface terre-mer ou mer-terre. Une attention particulière sera accordée aux **propositions pluridisciplinaires** et aux projets qui témoigneront d'un effort de **problématisation commun à plusieurs disciplines** ; les projets pourront être portés par une ou plusieurs équipes.

Pour l'édition 2018 de son APR, l'OHM Littoral méditerranéen souhaite plus particulièrement que les propositions s'inscrivent dans au moins une des orientations suivantes :

- porter sur des thématiques se situant sur des enjeux de société intimement liés à l'intégrité écologique des milieux côtiers. Dans ce registre, la question des risques environnementaux est plus particulièrement ciblée.
- porter sur des objets fédérateurs favorables à l'interdisciplinarité, d'autant plus qu'ils catalysent des préoccupations d'acteurs territoriaux. Parmi ces objets figurent notamment : les lagunes, les plages, les ports et les aires protégées.
- traiter des ruptures systémiques affectant le fonctionnement et la structuration des systèmes socio-écologiques étudiés. La GIZC, les nouveaux principes et outils de gestion du littoral (aires marines protégées, contrats de baie, documents de planification spatiale en mer, etc.) ainsi que les événements susceptibles d'apporter du changement dans l'environnement littoral (nouvelle station de traitements des eaux, nouvelle infrastructure portuaire, etc.) constituent de tels objets d'étude.

Les projets pourront ne concerner qu'un seul site d'étude, mais les propositions portant sur plusieurs sites sont encouragées. **Les propositions concernant d'autres zones géographiques seules ne sont pas éligibles à cet appel.**

3 - FINANCEMENT DES PROPOSITIONS

Les demandes de subvention devront se situer **entre 2 000 et 10 000 euros** et concerneront exclusivement des projets de recherche. Les montants accordés par l'OHM pourront servir à couvrir la totalité des coûts d'une proposition ou bien venir en complément d'autres sources de financement.

4 - MODALITES DE PRESENTATION DES PROJETS

La soumission des projets se fait obligatoirement en ligne à l'adresse : <http://www.driihm.fr/>

Pour le détail de la procédure de soumission, se reporter au paragraphe 2.2 du texte général. Vous pouvez joindre lors de la saisie tous les documents que vous jugerez utiles.

Vous devez en informer le Directeur de l'OHM dont les coordonnées sont reportées ci-après.

5 - ENGAGEMENT DES LAUREATS DE L'APPEL A PROPOSITIONS DE RECHERCHE

Chaque lauréat s'engage à devenir membre et à signer la charte de l'OHM. Ce faisant, il reconnaît les objectifs de l'Observatoire et accepte les principes suivants :

- - Le projet sera présenté à la communauté OHM lors d'un séminaire de présentation des projets. Les résultats définitifs le seront lors d'une journée de restitution et l'étude fera parallèlement l'objet d'un rapport écrit.
- - Les données produites dans le cadre de l'étude devront faire l'objet d'une description (métadonnées) et auront vocation à être versées au système d'information de l'Observatoire Hommes-Milieus, après valorisation dans les deux ans par leur auteur.
- - Si l'étude conduit à soumettre une publication, la mention du Labex DRIHM et de l'OHM « Littoral méditerranéen » devra apparaître dans les remerciements de la dite publication.
- - Dans le cas d'un projet impliquant un étudiant, la restitution écrite devra correspondre au rapport de l'étudiant ainsi qu'à la synthèse rédigée par le porteur de l'étude, accompagnée des données rassemblées dans le cadre du travail.

6 - CALENDRIER

Date limite de réponse à l'appel : **30 novembre 2017**

Date de publication des résultats APR OHM : **8 janvier 2018**

Date de publication des résultats APR interOHM et post-doctoraux : **Février 2018**

Date prévisionnelle de restitution des études : **Mars 2018**

7 - CONTACT

Samuel ROBERT

Directeur de l'OHM Littoral Méditerranéen - ESPACE (UMR 7300)

Europôle méditerranéen de l'Arbois. BP80. 13545 Aix-en-Provence Cedex 4.

Mail : samuel.robert@univ-amu.fr – Tel : 04 42 90 85 32